



2024-DGG- FLM

Madame, Monsieur,

Vous avez subi des dégâts de grand gibier sur une ou plusieurs de vos parcelles.

Une fois le document approprié téléchargé, veuillez à le remplir le plus précisément possible, sans omettre plus particulièrement le statut cynégétique (qui chasse sur cette parcelle ?), le chiffrage de votre demande, ainsi que la date d'apparition des dégâts (ou date de votre constatation). Veuillez également à joindre les documents justificatifs listés sur le site www.fdc83.com

J'attire votre attention sur un point de réglementation important qui stipule qu'il est impossible de faire constater 2 fois la même parcelle pour une même culture à un stade de maturation identique.

Vous pouvez faire établir un constat dès le printemps, à la période des semis, ou du débourrement/floraison, constat que l'on qualifie de « provisoire » puisque la période de récolte est encore loin ; puis faire établir un constat dit « définitif » dans les 10 jours qui précèdent l'enlèvement de la récolte.

Cependant, il n'est pas possible de faire établir un constat 15 jours avant l'enlèvement de la récolte et redemander une nouvelle expertise 3 jours avant. La culture est au même stade d'avancement et ne peut donc être vue 2 fois.

Pour plus de renseignements ou si vous avez une question n'hésitez pas à contacter le service « dégâts » de la fédération au numéro 04.22.60.83.83 poste 2, ou par mail fabienne.lesne@fdc83.com

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Service « Dégâts de grand gibier »



DECLARATION DE DEGATS - VIGNES

En application des dispositions de l'article R.426-12 du Code de l'Environnement

Cette déclaration doit être adressée, en 2 exemplaires (bleu et jaune), au Président de la Fédération Départementale des Chasseurs, **soit dès l'apparition des dégâts, soit 8 jours ouvrés (hors WE et jours fériés) au moins avant la date d'enlèvement des récoltes**

Le demandeur doit obligatoirement compléter les rubriques I à VI figurant ci-dessous. Toute déclaration qui ne comportera pas ces indications sera systématiquement rejetée et renvoyée au demandeur pour être complétée.



Cadre réservé à la FDC

FDC : _____
 Campagne : __ / __
 Numéro de dossier : _____
 Date de réception : __ / __ / __
 Date limite d'expertise : __ / __ / __
 Estimateur(s) : _____

I – IDENTIFICATION DU DEMANDEUR :

Nom et prénoms ou Raison sociale :

Représenté(e) par (nom et qualité) :

Adresse :

Code postal : Ville : Mail :

Téléphone : Portable : Télécopie :

Si les références bancaires ou postales sont inconnues de la FDC, joindre obligatoirement un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal. Le demandeur joindra à cette déclaration un relevé parcellaire MSA et la (les) fiche(s) d'encépagement

II – SURFACE DES TERRES EXPLOITEES : dans le département : ha dans les cantons limitrophes : ha

III – SUITE D'UN DOSSIER DEJA DECLARE : Oui Non

Si la présente déclaration fait suite à une précédente, se rapportant aux mêmes parcelles, rappel du numéro de dossier :

IV – DESIGNATION DES PARCELLES SINISTREES ET EVALUATION DU MONTANT DES DEGATS :

		Parcelle 1	Parcelle 2	Parcelle 3	Parcelle 4
Commune (une déclaration par Commune) :					
Lieu dit					
Ilots PAC et/ou parcelle (Section - N° cadastraux)					
Statut cynégétique (chasse privée, communale ou en opposition chasse)					
Superficie en culture		ha	ha	ha	ha
Appellation : AOP, IGP (VDQS, vin de pays), Vin de France (vin de table)					
Nature de la production (raisin de table ou de cuve)					
Culture sous contrat ou certifiée « Agriculture Biologique » Si oui, joindre les justificatifs à cette déclaration ou le donner à l'estimateur		Contrat <input type="checkbox"/> Bio <input type="checkbox"/>	Contrat <input type="checkbox"/> Bio <input type="checkbox"/>	Contrat <input type="checkbox"/> Bio <input type="checkbox"/>	Contrat <input type="checkbox"/> Bio <input type="checkbox"/>
Date ou période de récolte attendue					
Perte de récolte	Nombre de ceps touchés	Nb.	Nb.	Nb.	Nb.
	Production moyenne d'un cep	Kg	Kg	Kg	Kg
	Perte de raisin en Kg	Kg	Kg	Kg	Kg
	Prix unitaire (*)	€	€	€	€
	Montant de la perte de récolte	€	€	€	€
Remise en état	Replantations, taille (préciser)	Nb.	Nb.	Nb.	Nb.
	Frais de remise en état (*)	€	€	€	€
Indemnisation sollicitée par parcelle (obligatoire)		€	€	€	€
Montant total sollicité :					€

(*) sur la base du dernier barème connu, validé par la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage.

V – PERIODE ET CAUSE DES DEGATS :

Date d'apparition des premiers dégâts : __ / __ / __ (le plus précisément possible)

Dégâts causés par : Sangliers Cerfs Chevreuils Autre (préciser)

Fonds de provenance présumé des animaux :

VI – OBSERVATIONS ET SIGNATURE :

Observations éventuelles	De manière à ce que le dossier puisse être instruit par la FD, le réclamant s'engage à lui faire parvenir sa déclaration de récolte	Fait à :, le..... Signature
---------------------------------	--	--

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire par les entreprises individuelles. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant auprès de la Fédération Départementale des Chasseurs.

Cet imprimé est conforme au modèle établi par la Fédération Nationale des Chasseurs.

Les exemplaires bleu et jaune sont destinés à la FDC, **l'exemplaire rose est à conserver par le demandeur** L'exemplaire double jaune sera envoyé par la FDC à l'estimateur pour lancer la mission